



CHARTRE DU CLUB SAISON 2023-2024

Cette chartre est une déclinaison du règlement intérieur du club, elle permet de responsabiliser l'ensemble de ses membres et favoriser l'esprit sportif.

Tout les membres de l'association Sirion Sport Boxe s'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter les termes de cette chartre tout au long de la saison sportive. En cas de non-respect, des sanctions sportives pourront être prises.

Article 1 : Respecter les horaires des entraînements :

Ponctualité et assiduité sont deux valeurs indispensables et nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe. Intégrer ces valeurs, c'est démontrer une volonté de contribuer à votre succès et celle de votre club.

Article 2 : Respecter le paiement de la cotisation annuelle suivant les conditions établies pour les inscriptions.

Article 3 : Respecter les membres du club, les entraîneurs, (en compétition l'arbitre, les juges et ses décisions)

Article 4 : Respecter les installations mises à dispositions

, prendre soin du matériel et des équipements utilisés lors des cours.

Article 5 : Respecter les choix de l'encadrement pédagogique dans les tâches qui lui sont confiées. (Sélection sur les compétitions, organisation des cours...)

Article 6 : Le membre du club doit être respectueux d'autrui, tout comportement brutal ou agressif, propos insultant ou diffamatoire sera soumis au conseil de discipline et passible de sanctions ou d'exclusion

Article 7 : le membre se doit de porter haut les couleurs du club et avoir une attitude loyale vis-à-vis de celui-ci, toute attitude portant atteinte à l'éthique du club ne sera pas tolérée.

Article 8 : les membres et les parents qui sont des acteurs indispensables peuvent participer aux manifestations et contribuer à l'organisation et au déroulement des temps fort de la vie du club.

Le membre,

le tuteur légal « mineurs »,

le Président,